Nouveautés 2024 : Le permis de conduire dès 17 Ans

Des changements majeurs sont prévus pour le permis de conduire en 2024. La procédure d'obtention du permis est désormais entièrement centralisée sur le site https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/ .

Cette plateforme assure une gestion centralisée des démarches, incluant la déclaration de perte ou de vol du permis, le suivi de l'avancement du dossier, ainsi que la vérification du solde de points, entre autres.



À partir de janvier 2024, l'accès à l'examen du permis de conduire sera ouvert dès l'âge de 17 ans en France. Cette initiative vise à simplifier la mobilité des jeunes, en particulier de ceux résidant en zone rurale, pour favoriser leur accès à l'emploi.

Pour tous les candidats au permis de conduire, qu'ils soient inscrits dans une auto-école traditionnelle, qu'ils optent pour le passage en candidat libre, ou qu'ils préfèrent une auto-école en ligne, l'inscription sera dorénavant possible dès l'âge de 17 ans. En cas d'inscription via une auto-école en ligne, cette dernière vous fournira toutes les informations nécessaires, y compris un numéro NEPH pour l'inscription à l'examen.

Les jeunes engagés dans l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), également connu sous le nom de conduite accompagnée, auront désormais la possibilité de passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès

l'âge de 17 ans. Cette modification offre à tous les candidats, qu'ils optent pour la conduite accompagnée ou non, l'opportunité de profiter de cette avancée à partir de 2024, sans avoir à attendre la majorité pour conduire individuellement après la réussite de l'examen.